L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS SAMEDI MATIN, 24 OCTOBRE 1874. 48me Année.

DUPUOY & LIMET, PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI MATIN, 24 OCTOBRE

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par G. de Pontet, au No 88 rue du Canal—sous-hastille de la vente de M. Maluchée.

Par Placide J. Spear, au coin des rues Conti et Bourbon, sages forfaits.

Par Morphis, Marks & Co., au No 38 de la rue de Chartres — habillements, chapeaux, bailleries, lingerie variées.

Elégantes vitrines, étagères, comptoirs, fenêtres d'étalage, installations pour le gaz etc.—MM. Nash & Hodgson, encanteurs, continueront leur vente, rue du Canal 92, près la rue Carondelet à 10 heures ½ ce matin et offriront aux enchères les vitrines, les étagères, le comptoir etc.

Soyez ponctuel à 10 heures.

SPECTACLES.

Samedi, 24 oct. de 1874.

ACADEMIE. — Matinée. Le Cloutier le soir, Ryan's Friends & A New Dodge.

GRAND. — A midi, Ixion; le soir, Black-eyed Susan, avec les soeurs Worrell.

Un projet de taxe pour le chemin de fer du Texas.

L'adresse des promoteurs du chemin de fer du Texas aux citoyens de la Nouvelle-Orléans nous rappelle l'assassinat du pharmacien Shorer aux polls mêmes de la rue de la Victoire, 3e district en 1856. C'malheureux s'était permis d'aller voter contre les know-nothing, bien qu'il en eût le droit, étant citoyen naturalisé et croyant pour garantie sociale, une nombreuse famille d'origine allemande qu'il faisait vivre et élevait laborieusement avec son honnête industrie. Il avait déjà reçu une douzaine de coups de pistolet, tant bien que mal dirigés, et on le poursuivait encore dans la rue, où il se traînait péniblement pour regagner sa demeure, lorsqu'un des thugs cria : "un dernier coup pour le relever," historique et chef-d'oeuvre de docteur, car Shorer était docteur aussi, fondateur mort sur la banquette.

Eh bien, on veut traiter la ville de la Nouvelle-Orléans de la même manière ! La Nouvelle-Orléans est déjà percée de boulets et de balles. Elle se traîne péniblement, douloureusement, sous la gravité de ses blessures; elle en a reçu de tous côtés et le pansement est cher; quelques-uns il lui faut $400,000 par an pour ses routes, ses débarcadères et son drainage; $400,000 pour les excavations d'écoulement et son pavèrement de digue contre les eaux du lac; $153,000 pour la taxe du parc; $600,000 pour la police; $140,000 pour les écoles publiques; $121,000 pour salaires de maire, administrateurs, secrétaires, commis, bibliothécaires; $80,000 pour les maisons de charité et de refuge; $25,000 pour éclairage; $50,000 et $40,000 pour frais de bureau et mandats autres montants dont nous ne parlerons pas, car nous ne voulons compter ici que les gros billets, mais dont l'addition élève la totalité des dépenses ordinaires à près de $2,400,000 par an.

D'autre part, la Nouvelle-Orléans doit encore faire face à des dettes et obligations qui excèdent la somme de $22,000,000 par an. En sorte que le budget de ses dépenses générales n'est pas au-dessous de $4,750,000.

Pour répondre à ces chiffres qu'a-t-elle en fait de revenus? Elle a à peine $3,500,000, puisque chaque année, cette année-ci moins, il lui reste du de $1,250,000 à $1,400,000 sur la taxe foncière. De l'année précédente il lui reste dû $500,000 et plus de trois millions sur les budgets antérieurs. Ainsi, plus nous allons, plus les recouvrements sont difficiles et plus il faut avoir recours à la saisie et à l'expropriation pour collecter une faible partie de l'impôt. Les officiers du fisc sont à bout de pourvoirie; le laboratoire du shériff déchit sous le poids des dossiers; les fortunes s'écroulent, les grandes comme les petites; les acheteurs font défaut au trésor; personne ne veut devenir propriétaire; il n'y a pas de prix assez bas pour séduire quiconque. L'assessement nécessairement tombe, et la ville, ne voulant et ne pouvant être adjudicataire de son propre bien, s'enfonce dans la ruine qu'elle s'est creusée telle même comme le joueur malheureux enfonce lui-même dans l'eau que s'il appelle la fatalité.

La progression en est rapide. Il y a quelques jours, le maire Wiltz faisait part aux administrateurs, ses collègues, de l'offre d'un million à des conditions onéreuses. Nous avons soutenu que cet emprunt était difficile pour ne pas dire impossible et l'emprunt n'a pas eu lieu. A bout d'argent, le Conseil a nommé un collecteur surnuméraire mais sa face grossement, dans l'espoir qu'il prouvera quelque chose, pour payer au moins les salaires des employés. Mais ce moyen si coûteux, car il se produit en un concurrence avec les frais de l'un et de shériff, est trop lent; la ville suspend plus attendre, ses officiers et employés mourant de détresse et de faim.

Alors, le conseiller Lewis imagine la conversion des certificats de dettes en papiers de taxe, et lorsque les trois quarts des taxes ou à peu près, de l'année 1873, ont été payés avec l'argent des E. U., les retardataires ou les contribuables délinquants auront l'avantage de payer le quart qui est dû avec des papiers dont la valeur contrante est de 75 pour cent au-dessous de la valeur nominale, c'est-à-dire que ces braves et patriotes contribuables ne payeront que la moitié au plus de ce que les autres ont payé. Nous n'en sommes pas jaloux. Tant mieux pour eux ! mais telle est la justice du Conseil de Ville, nous devrions plutôt dire : telle est la terrible nécessité à la quelle le Conseil est réduit; il faut qu'il fasse argent de tout avant la fin de sa carrière ou sont soudez au moins le compte des officiers qui l'ont servi.

Il est donc bien avéré que la Nouvelle-Orléans est aux abois; qu'elle est criblée de coups par les quels s'écoule à flots son sang artériel; il est évident qu'elle chancelle et que, dans l'agonie de ce dernier allemand dont nous avons raconté brièvement la fin tragique, il ne lui faut qu'une bourrade de plus pour l'achever.

Ce coup, c'est la Chambre de Commerce qui veut le lui porter sous prétexte de le relever et de reconstruire sa fortune. La Chambre de Commerce veut sauver la Nouvelle-Orléans en lui demandant $300,000 par an pendant 10 ans pour aider à la construction d'une voie ferrée de communication avec le Texas. En dix ans, cela fera un million et avec les intérêts de cette somme, environ deux millions, pendant que la compagnie n'en fournira qu'un, tout en restant maîtresse souveraine de la voie ferrée. Admirable et honnête combinaison, bien faite pour séduire les capitalistes d'aujourd'hui qui aiment généralement, ne se piquent pas de délicatesse en fait de placements financiers.

Les promoteurs de cette entreprise émettront tout de suite pour $3,500,000 de bons, qu'on vendra bien, disent il, parce que la Nouvelle-Orléans sera responsable du paiement de l'intérêt annuel et comme la compagnie ne tardera pas à faire des recettes colossales avec un chemin si bien combiné, elle pourra racheter facilement les bons, pour le bénéfice des actionnaires qui resteront ainsi propriétaires uniques et absolus de cette oeuvre magnifique. Et la Nouvelle-Orléans, qu'aura-t-elle ? Elle aura purement et simplement l'avantage de ne plus servir l'intérêt convenu aux premiers créanciers de la compagnie, voilà tout.

Nous avouons que cet arrangement est habile et que MM. de la Chambre de commerce d'aujourd'hui ont laissé de beaucoup en arrière la première compagnie de chemin de fer de Jackson. MM. Bussey, Schmidt, Hadden, Black, Sexias et les autres luttent à plate couture le fameux James Robb qui nous fit bien sûrement la taxe de 1853, mais en nous donnant en échange des actions représentant pleinement notre avance de capitaux. Dans l'affaire de James Robb, chaque contribuable devint actionnaire au prorata de ses contributions. Dans l'affaire d'aujourd'hui, les contribuables ne retireraient jamais rien des intérêts servis par eux, que ce que le diable ne pourrait pas leur ôter; dans l'affaire d'aujourd'hui les contribuables seraient des dupes. Or, il ne convient pas que la Nouvelle-Orléans, qui n'a plus que le souffle, le perde en se fourvoyant dans une combinaison de duperie, et, comme on dit en anglais, dans un *job* où tout d'abord il n'y aurait pour elle qu'un sacrifice au dessus de ses forces et sans profit immédiat.

Nous ne voyons, en outre, rien qui puisse garantir l'utilité de cette exaction d'un nouveau genre. L'adresse aux citoyens de la Nouvelle-Orléans dit que la compagnie levera un capital d'un million à l'aide de souscriptions particulières et que ce fonds social, avec les deux millions et demi dont l'intérêt annuel sera payé par une taxe municipale, suffira pour les frais de construction d'une voie ferrée allant du Mississippi à la Sabine. Nous prétendons, nous, que trois millions et demi ne suffiront pas et qu'il faudra au moins six millions, et, si nous n'arrivons pas à la Sabine, il faudra maintenir la taxe en la doublant. Il faudra grever les contribuables d'une taxe de $200,000 de plus, et si nous reculons, le premier trompon sera inutile, tout aussi inutile, pour le but ambitionné, que le chemin-de-fer-de-Opelousas qui s'est arrêté au les bords de la baie de Berrwick.

D'ailleurs qui pourrait nous garantir que le chemin de fer, dont il s'agit, poussé jusqu'à la frontière du Texas, nous assurât le commerce de cet Etat ? Pour produire cet avantage, il faudrait qu'il pénétrât dans le Texas en se bifurquant, une branche allant au Nord, une autre branche allant au Sud et la ligne première se prolongeant jusqu'à Houston. Alors ce n'est plus sur trois millions et demi ni sur cinq ou six millions qu'il faudrait compter pour arriver au but, mais sur 10 ou 12 millions, et qui les fournirait ?

Ah, sous tout autre régime, et si la Nouvelle-Orléans eut été administrée et gouvernée, comme elle l'était du temps des Prieur et des Génois, non seulement elle pourrait fournir l'intérêt demandé, mais elle pourrait construire à ses propres frais et sans gêne le réseau de chemins de fer nécessaire pour nous assurer le commerce de l'Ouest. Mais sous le régime radical et même sous le régime fusionniste, car ce dernier n'a pas plus soigné que le premier de mettre à notre disposition l'assistance de fi. Aujourd'hui, nous ne demandons pas pouvoir faire exécuter à nos frais de tels travaux. Ce que nous avons de plus pressé en ce moment, c'est la réforme. Qu'on diminue de moitié tous les frais que nous avons mis en sommaire au début de cet article; que la Chambre de Commerce, que la Bourse au Coton et la Bourse des Marchands, veuillent bien coopérer avec nous à la grande oeuvre de la réforme; que cette oeuvre s'accomplisse préalablement et nous pourrons ensuite nous occuper utilement de chemin de fer au Texas et de bien d'autres améliorations qui seront également.

M. Gardner et ses associés doivent comprendre que, si nous sommes déjà grevés de 12 mills de taxe sur les 40 mills que nous payons soit à la ville soit à l'Etat, il nous sera facile d'en rétablir deux pour servir à la construction du chemin de fer du Texas. M. Gardner et ses associés doivent comprendre aussi que nous demandons deux mills de plus, aujourd'hui, pour une entreprise de toute façon ingertaine, dont nous donner le coup de grâce, le coup de la fin dont nous ne pourrions pas plus nous relever que l'infortuné Dr. Shorer. Relevez par les assassins de la rue de la Victoire.

Mais ces messieurs tiennent à faire un chapitre. Quelques-uns d'entre eux aiment les places salariées et les choses salariées. Nous voyons au bout de la liste des 40 incorporateurs et comme couronnant la liste, les noms de deux hommes d'couleur dont l'un a été assesseur du 3e district sous le premier terme de Grant et qui est maintenant, à ce que nous croyons, membre du bureau de police métropolitain sous Kellogg, et dont l'autre a été collecteur de taxes d'Etat sous Warmoth et qui vient d'être nommé greffier de coroner sous Kellogg. En vérité, c'est beaucoup de noms pour eux et nous concevons mais puissent aventurer quelque chose dans la combinaison de M. Gardner. Mais la ville n'est pas dans ce cas. Elle est pauvre et demande secours loin de pouvoir en offrir aux autres.

C'est article indique au Conseil des administrateurs de ville la conduite qu'ils doivent suivre en cette occasion. On leur a présenté un projet d'ordonnance d'après lequel le vote du peuple serait sollicité pour la taxe aux élections locales de novembre prochain. Il faut que le Conseil repousse impitoyablement ce projet qui, à la longue, ne pourrait être voté que par les plus gros imposés, comme cela se pratique en France et dans toute l'Europe en matière de taxes pour améliorations publiques, et non par ceux qui ne payent rien et contribuent en rien aux besoins du gouvernement.

Bien ne croyons pas, d'ailleurs, que le Conseil de ville, dont les pouvoirs de taxe sont limités, ait le droit de poser aux électeurs une question aussi grave que celle-ci, et qui est au bout du compte une question d'impôt. Elle n'émane pas du Conseil; elle n'émane pas non plus des citoyens; elle n'émane que de la spontanéité de la Chambre de Commerce, spontanéité à laquelle ne peut s'associer l'immense majorité des propriétaires dont on a si grand nombre est pourvu en ce moment par la fiscalité municipale et la fiscalité d'Etat. C'est trop de maux à la fois ! Arrêtons-nous ou nous sommes et réformons tous deux gouvernements avant d'aller plus loin. Nous ne pourrions faire ni pas de plus dans le cloaque des taxes et des dettes sans nous y perdre à jamais.

Le Conseil de ville a commis des fautes, dont la plus grande a été le temps perdu. Mais l'adoption de l'ordonnance en question serait une faute grave, presqu'une trahison, acte qu'on ne lui pardonnerait jamais. Quant au chemin de fer du Texas, que le Conseil de ville ne le regrette pas et ne se laisse pas dominer par cette considération ; il est certain que les capitaux particuliers le feront mieux et plus vite que nous ne pourrions le faire nous-même. L'exécution de ce projet ne sera pas même retardée.

☞ Raisons pour lesquelles chaque personne, tenant maison, devrait user du "Patent Starch Gloss" de Shepard :

Il épaissit l'amidon, ajoute de la raideur au linge, épargne le travail du repassage, empêche le fer de se coller au linge et le rend beau et brillant comme s'il était neuf. A vendre par Ferdinand Henke, l'accélérateur si connu au Marché Français.

Il y a 250 lots s'élevant à $70,400
A la loterie de la Louisiane,
Et le nombre des billets n'est que de 10,000
Il y a 250 lots s'élevant à $70,400
A la loterie de la Louisiane,
Et le nombre des billets n'est que de 10,000
Il y a 250 lots s'élevant à $70,400
A la loterie de la Louisiane,
Et le nombre des billets n'est que de 10,000
Tirage, samedi, 24 octobre.

UN PLACEMENT SUR ET PROFITABLE vous est assuré sur n'importe quelle acquisition faite au magasin Bleu, coin Orléans et Claiborne ; ainsi chaussez-vous là plutôt qu'ailleurs.

—Le parquet de Bayonne avait reçu de Barcelone une dépêche qui l'informait du vol de 180,000 fr. commis par le caissier du casino du Portillon. La police prévenue faisait bonne garde et, mercredi matin, elle lisait *l'courrier de Bayonne*, elle arrêtait à l'hôtel Saint-Martin un jeune homme qui répondant au signalement donné. Après de vaines dénégations, l'individu fut enfin obligé d'entrer dans la voie des aveux. Quand il a été pris, ce hardi escroc était porteur d'une somme de 165,000 fr.

Dans sa *Chronique du bien*, le *Petit Journal* annonce que Mme Rattazzi, la femme de l'illustre homme d'Etat italien, a l'intention de créer en France un établissement spécialement affecté aux malades cancéreuses.

Le premier apport serait de 150,000 fr., auxquels serait joint un prix triennal de 5,000 fr., pour le meilleur ouvrage sur cette matière.

Il y aura en outre un prix de 20,000 fr., qui sera accordé à celui qui trouvera un remède dûment constaté à cette terrible maladie.

INCENDIE DU SÉMINAIRE DE HANDSBORO.—Jeudi dernier, un incendie qui dévorait, depuis plusieurs jours, les bois sur les derrières du village de Handsboro, dans le Mississippi, sur les bords du golfe, a, malgré les efforts des habitants, gagné les batisses du séminaire qui a été entièrement consumé. On a pu préserver l'église méthodiste, et les ravages de l'élément destructeur se sont bornés aux batisses du séminaire.

BRILLANT SPECIMEN. — Nous avons vu hier quelque chose de fort rare. C'est un tableau commémoratif du pèlerinage des catholiques américains à Rome et à Lourdes, pèlerinage accompli sous la conduite de M. Paul Emile Théard, ex-juge de la quatrième Cour de district de la Nouvelle-Orléans. Ce tableau représente une croix portant sur un bras un cadre renfermant un extrait du discours adressé par le Pape aux pélerins, et sur l'autre bras un autre cadre contenant quelques mots particuliers adressés par Sa Sainteté à M. Théard. Au dessous et de chaque côté de la croix est un carré long où sont inscrits sur deux colonnes les noms des pélerins, et sur les deux faces du cadre se dressent comme deux statues Ste-Marie et St-Jean. Tout cela orné, brodé, illustré avec la plume, est un véritable chef-d'oeuvre de dessin ou de calligraphie. M. Aimé Hortegeay, un de nos plus estimables concitoyens, en est l'auteur. Il s'est décidé à le mettre en loterie, et les personnes qui voudront souscrire devront se rendre au bureau de M. Paul E. Théard, avocat rue Royale 31.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Le bureau de location de l'Opéra sera ouvert, à partir de ce jour, au magasin de musique de M. Elie, No. 151, rue du Canal. Heures : de midi à 3 heures.

SHEPARD'S PATENT STARCH GLOSS—Nous avons déjà parlé de cet article qui nous paraît destiné à faire comme une révolution dans l'art du repassage. Ainsi que nous l'avons dit, en mêlant, un peu de ce Starch Gloss à l'amidon or linaire, on l'épaissit de manière à le rendre beaucoup plus effectif et il en résulte pour le linge un lustre réellement éclatant et merveilleux. Une boîte de ce Starch Gloss en contient pour plusieurs mois et ne se vend que 50 cents, chez tous les groceurs de la ville.

ATTENTION. — Le cinquième Concert-Loterie de la Bibliothèque du Kentucky ne subira plus d'autre ajournement. Il aura lieu positivement le 31 novembre. Nous disons cela pour répondre aux nombreuses lettres des souscripteurs.

☞ N'importe où vous irez, vous paierez plus cher pour une paire de souliers qu'au Magasin Bleu.

A la loterie de la Louisiane,
Tirage de samedi, 24 octobre
Il y a trois gros lots de $10,000 chacun,
A la loterie de la Louisiane,
Tirage de samedi, 24 octobre
Il y a trois gros lots de $10,000 chacun.
A la loterie de la Louisiane,
Tirage de samedi, 24 octobre
Il y a trois gros lots de $10,000 chacun.
Trois gros lots de $10,000 chacun!

☞ Toutes les personnes qui se servent d'amidon devraient acheter une boîte du "Patent Starch Gloss" de Shepard. A vendre par J. Degeorge, au coin des rues Bienville et Dauphine.

—Il est dit dans le texte de la nouvelle convention internationale des postes que le poids de la lettre simple sera fixé à quinze grammes. Une correspondance de Washington rappelle à ce propos que l'administration postale a fixé depuis longtemps le poids de la lettre simple à une demi once, ce qui équivaut à un peu moins de quinze grammes. Les principaux bureaux de poste sont munis de pèse-lettres basés sur système métrique. Dans la pratique, on ne fait pas de différence entre la lettre pesant une demi-once et celle qui pèse 15 grammes.

—La police de Washington, dit le *Messager Franco-Américain*, vient d'opérer l'arrestation d'une bande de voleurs qui pillaient systématiquement les salles du Capitole ouvertes au public. Une grande quantité de livres et de documents imprimés avaient disparu. On a découvert que ces voleurs exploitaient dans les salles, comme elles étaient déjà des employés du gouvernement, et qu'ils chargeaient les objets volés sur une charrette. On a retrouvé chez un marchand de vieux papiers treize cents livres de documents provenant du Capitole. Beaucoup des livres avaient une valeur bien supérieure à celle du papier. On pourra difficilement les remplacer.

—Le secrétaire du Trésor vient d'adresser aux collecteurs des douanes une circulaire relative aux réclamations des importateurs. Lorsque ceux ci, après avoir payé des droits d'entrée, s'adressent au secrétaire pour obtenir une réduction de ces droits, ils doivent faire ces démarches eux-mêmes. A l'avenir, les réclamations faites par l'intermédiaire des tiers (*claim agents*) ne seront plus admises par l'administration.

L'ANGLETERRE ET L'ALLEMAGNE EN OCÉANIE.

La cession des îles Fiji, à la Grande-Bretagne, est aujourd'hui un fait accompli, ainsi qu'il résulte de la dépêche suivante :

Londres, 19 octobre.—La dépêche officielle suivante est parvenue au ministère de l'intérieur ;

Iles Fiji, 30 septembre.—Le roi a signé aujourd'hui la cession sans réserve du pays à l'Angleterre.—Signé *sir Hobbes*, gouverneur de la Nouvelle-Galles du Sud.

On mande de San Francisco le 17 courant ;

Les cercles commerciaux de cette ville ont accueilli avec beaucoup d'intérêt la nouvelle, venue de source certaine, qu'un navire de guerre allemand est entré récemment dans un des ports des îles des Navigateurs et a réclamé des chefs une indemnité de $18,000, en menaçant, à défaut de paiement, de prendre possession de ces îles au nom de l'Allemagne.

Les résidents américains ont payé un à compte de $6,000 et se sont engagés à verser le surplus dans un délai de six mois, que nous ne pourrions le faire nous-même. L'exécution de ce projet ne sera pas même retardée.

La chambre de commerce de San Francisco doit tenir prochainement un meeting pour recommander aux gouvernement de prendre de promptes et énergiques mesures en vue d'empêcher l'Allemagne de s'emparer des îles des Navigateurs, au cas où le solde de l'indemnité ne serait pas payé.

Le câble transmet la dépêche suivante :

Londres, 19 octobre.—L'activité de la marine allemande sur divers points du globe, et notamment sa tentative de saisie des îles des Navigateurs, créent un sentiment d'irritation dans les cercles gouvernementaux. L'Allemagne augmente aussi son escadre dans les eaux asiatiques.

—La *Liberté* croit savoir qu'un certain nombre de banquiers allemands ont avancé au gouvernement de Madrid près de huit millions, à compter sur un emprunt beaucoup plus considérable.

Ces avances, ainsi que l'emprunt tout entier, seraient garanties par le gouvernement allemand.

—Je trouve dans un ouvrage de sir Henry Bulwer, intitulé *France social, literary, political*, un mot qui peint au vif l'esprit français.

L'écrivain anglais demandait à deux petits villageois de la Touraine, l'un âgé de sept ans, l'autre de huit, ce qu'ils comptaient faire lorsqu'ils seraient grands.

L'un répond :

—Je serai le médecin du village.

Oh ! reprend l'autre, si mon frère est médecin, je serai curé..... Il tuera les gens, je les enterrerai : de cette façon nous aurons tout le village à nous deux.....

☞ Le "Patent Starch Gloss" de Shepard se vend aussi chez Bernard Lanabère, au coin des rues Villeré et Orléans.

—Un journal humoristique de Berlin contient une planche que nous recommandons tout spécialement à l'attention de S. M. l'empereur de Russie. Elle est intitulée : *Le pied russe*. On y voit un balcon, sans doute de Bismarck faisant des remontrances à Alexandre. Au premier plan, Don Carlos, sorte des trois bidets, affublé d'un costume grotesque, et qui pas quantité de polgards à sa ceinture, est embrassé par l'empereur de Russie qui est représenté par un pied russe *moujik* avec un bonnet de fourrure et une peau de mouton. Don Carlos tient un bouquet du milieu duquel émergent des *lettres*. On devine qu'il s'agit de la noble lettre d'Alexandre II au cétérogeny ne prodigue pas ses encouragements. Il faut croire que cette lettre a singulièrement troublé les esprits à Berlin.

ACADEMIE DE MUSIQUE. — Il y aura deux spectacles aujourd'hui à ce théâtre. "Clouds" dans la matinée et une jolie comédie en trois actes, intitulée "l'Ami de tout le monde" pour le soir.

La troupe de Wallack, qui restera jusqu'à lundi, a gagné beaucoup en popularité.

THÉATRE DU GLOBE.—Deux spectacles aussi aujourd'hui à ce théâtre. "Ixion" dans la matinée et "Black Eyed Susan" le soir.

Les dames et les enfants connaissent déjà le chemin du Globe et nous ne doutons pas que la salle soit comble aujourd'hui.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Retours de l'enregistrement.

Nous avons réussi à nous procurer hier soir une liste complète de l'enregistrement dans les quinze wards de la Nouvelle-Orléans et les deux wards de Carrollton, le 16ème et le 17ème.

Le total des votants enregistrés est 46,554, dont 28 940 blancs et 17,414 hommes de couleur et nègres, laissant une majorité blanche de 11,526.

Les radicaux ont commis nécessairement beaucoup de fraudes, qui sont déjà découvertes. Il y a des nègres qui se sont fait enregistrer jusqu'à cinq fois de suite dans différents wards. Ceux-là, seront rayés et punis comme la loi l'ordonne, et ainsi aux une centaine d'ex-pensionnaires du pénitencier de Bâton Rouge et autres quos prisonniers en rupture de ban, qu'on semble avoir laissé s'échapper tout exprès pour voter le ticket radical.

La majorité blanche sera augmentée d'autant, et l'on calcule que la majorité démocratique et conservatrice à la Nouvelle-Orléans, au moins, sera de 15,000 votes au moins.

Nous donnons ci-dessous le tableau de l'enregistrement dans les dix-sept wards.

Nous ferons remarquer à nos lecteurs que les votants qui ont négligé de se faire enregistrer dans les dix-sept wards, le 2me, le 13me et le 3me ward.

Enregistrement dans les dix-sept wards de la Nouvelle-Orléans.

Wards	Blancs	Noirs	Total
Premier	2,306	790	3,196
Second	2,701	1,314	4,015
Troisième (2d cott.)	3,445	2,591	6,036
Quatrième	1,770	1,114	2,884
Cinquième	2,275	1,577	3,852
Sixième	1,066	1,026	2,724
Septième	2,101	2,456	4,557
Huitième—(3d cott.)	1,616	870	2,486
Neuvième	1,998	994	2,992
Dixième	1,477	1,219	2,696
Onzième	1,538	772	3,385
Douzième	1,070	594	1,664
Treizième (2d cott.)	599	512	1,111
Quatorzième	1,056	598	654
Quinzième—(Algier)	977	1,219	2,196
Seizième	1,190	495	690
Dix-septième	1,000	347	668
Total	28,940	17,414	46,354

Wards avec une forte majorité blanche : Premier, 1,214, second, 1,387, cinquième, 1,798, neuvième, 1801, dixième, 1041, onzième, 1726.

Wards avec une majorité blanche :

Troisième, 916, quatrième, 656, sixième, 672, huitième, 746—moins du 20 octobre seulement, 766, douzième, 76, et 87.

Wards avec une majorité noire :

Septième, 355,—ward du club républicain "Reformers de quatorzième, quatorzième, 70, quinzième, (Algier), 247, seizième et dix-septième, Carrollton, 336.

Les fraudes dans l'enregistrement.

Le comité de vérification de l'enregistrement a découvert de nombreuses fraudes. Composé de deux cents membres, il a rendu un service signalé au parti conservateur.

Ce comité a les noms et le signalement de tous ceux qui ont commis frauduleusement des papiers d'enregistrement ; il a aussi toutes les preuves nécessaires, et il fera arrêter impitoyablement et punir dans toute la rigueur de la loi, les auteurs de ces fraudes ou leurs complices qui tenteront de voter.

Nous appelons encore une fois l'attention sur cette clause de la loi d'enregistrement :

Qu'il soit décrété, que toute personne qui se fera enregistrer, ou qui fera enregistrer une autre personne en violation de la loi, ou que toute personne, ou toutes celles qui fera voter une autre personne, en violation des lois et des articles constitutionnels cet effet, sera coupable de félonie et, sur conviction sera condamnée à payer une amende qui ne dépassera pas cent mille piastres et passible d'emprisonnement dans le pénitencier de l'Etat pour un terme d'un an au minimum et de trois ans au maximum."—(Article 48 de la loi d'enregistrement.)

Une grande Revue Militaire.

Le *Républicain* de cette ville, toujours perfide, blasphème que les troupes des Etats-Unis, cantonnées à la Nouvelle Orléans, ont besoin d'exercice, pour le plus grand bien des soldats, qui éprouvent la démangeaison de se déguster un peu les jambes. Il suggère donc que le général Emory fasse avancer ses revues, quelques jours avant l'élection, soit le 30 octobre.

Le journal radical ajoute même que cette manifestation militaire pourra intimider les votants conservateurs et les éloigner des urnes, de crainte de persécutions.

Nous pouvons dire, cependant, avec connaissance de cause, au *Républicain* et à tous les journaux qui comme lui, vivent d'intrigues et de rapines radicales, que notre population n'est pas effrayée aussi facilement.

Elle a conscience de ses droits et elle compte les maintenir. Si elle est chassée des polls par les baïonnettes fédérales, elle ne se mettra pas pour cela en conflit avec le gouvernement général, car elle sait que c'est un piège qu'on lui tend, en vue des élections du 3 novembre dans le Nord et dans l'Ouest.

Elle ne tentera certainement pas de lutter contre la force armée, mais sa voix sera entendue de nouveau dans toute l'Union pour protester contre la violation de ses libertés.

Elle est décidée à remplir son devoir, non-seulement parceque son honneur l'exige, mais parcequ'elle agonise sous le joug radical.

Une parade militaire ne nous effrayera pas. Nous octroyons que tout été et sont plus ou moins soldats ; ils sont habitués à la vue des baïonnettes, et le voix majestueuse du canon même, loin de les intimider leur rappelle des souvenirs glorieux.

Ce ne sont pas des républicains bon teint, il aura beau mettre son esprit à la torture pour découvrir quelque petite infamie bien hideuse au bénéfice du parti qu'il représente et qui est le sien, à différence de celui est dans l'ascendant, et le patronage officiel est à jamais perdu pour ce vaurien journal.

C'est dommage, car il a tant de sincérité et ses convictions sont si fortes, presqu'aussi fortes que ses principes sont intéressés.

Gageons que dans deux ans, avec un gouvernement démocratique en Louisiane, il n'y aura pas de journal se prétendant plus dévoué à notre cause que le *Republicain* d'aujourd'hui, pourvu que Dieu lui prête vie.

Les hommes de couleur en ligne.

Les hommes de couleur, les meilleurs et les plus sages de toute cette race, ont décidé d'être entièrement libres ; c'est-à-dire de secouer le joug radical et d'oser voter pour le parti qui leur offre la liberté, et qui seul peut la leur donner.

Nous avons parlé déjà de la formation des clubs de couleur, au nombre de quatre en tout, qui ont épousé la cause des honnêtes gens et qui veulent travailler avec eux à la rédemption de la Louisiane.

L'un de ces clubs, composé dans le 8ème ward, compte cent membres actifs, qui sont sortis hier soir en procession, escortés par la ligne blanche du 6ème ward, car les radicaux admettent si peu que les hommes de couleur soient libres de voter pour d'autres candidats que ceux qu'ils leur imposent, que l'intimidation est employée par eux pour effrayer ces esclaves politiques dont ils se sont constitués les maîtres depuis la fin de la guerre.

La procession s'est arrêtée devant les bureaux de l'*Abeille* pour nous donner une sérénade dont nous sommes reconnaissants.

Voici les noms des officiers du club démocratique de couleur du 8ème ward :

Président, J. C. Taylor, 1er vice-président, E. Barbarer, 2d vice-président M. Théodore, grand marshal, Jos. Lyons.

Le notaire Pierre Bertin blessé grièvement

Il est pas de voleurs, depuis Epaminondas Cartouche, de Mandrin et de Pocaillier, qui aient fait autant de bruit, en Louisiane du moins, que Pierre Bertin.

Il occupe l'attention depuis quatre ans et on se sert de son nom dans les familles pour effrayer les petits enfants qui font les méchants.

On pourrait en faire le personnage d'un roman, car, certes, il n'y a pas pu de carrière plus aventureuse que la sienne et il a passé par toutes les phases du crime.

Pierre Bertin est condamné, comme on le sait, à trois années de travaux forcés. Il n'y a pas longtemps qu'il s'était échappé du pénitencier et que sa mauvaise étoile l'avait conduit à la Nouvelle-Orléans, où il n'a fallu trente vaillants agents politiques, commandés par le général Badger en personne, pour l'arrêter et le charger de chaînes de fer.

Bertin est peut-être un des hommes qui aiment le plus la liberté, et pourtant il fait tout ce qu'il peut pour se mettre dans le cas de passer sa vie sous les verrous.

A peine en prison, cependant, il cherche un moyen d'en sortir et combine avec d'autres camarades de chaîne un plan d'évasion.

Décédé vendredi, 23 octobre, à la heure P. M. à l'âge de dix ans et neuf mois, HENRY J. LEDOUX, fils aîné de E. A. Ledoux et de Marie A. Payen. Le convoi partira de la demeure de son grand-père Thos. G. Payen, No. 9 rue St. Thomas, aujourd'hui 24 octobre, à quatre heures P. M.

ECOLE SOLEN'ELLE.

Les prêtres de trente jours qui se font à l'Eglise de ST VINCENT DE PAUL, rue des Grands Hommes, 1re Division Dauriat, pour demander à Dieu de bénir le peuple de la Nouvelle-Orléans dans les votes d'octobre qu'il aura à faire, commenceront demain matin, 24 octobre. Une messe solennelle aura lieu à cette occasion, à sept heures, et les fidèles de la paroisse ainsi que les Catholiques en général sont respectueusement invités à y assister.

24 oct—1f

Avis aux commissionnaires. — Le steamer ST LOUIS, arrivé de Liverpool et de Rotterdam, est en déchargement au pied de Toulouse district. Les commissionnaires sont priés de prendre leurs ordres au bureau de ce vapeur pour recevoir leurs marchandises, autrement elles seront emmagasinées à ses frais et risques.

Aucune réclamation ne devra être faite si l'on a manqué de recevoir avis ou ordre. Les marchandises seront conservées à ses risques et périls, mais ne seront pas livrées sans connaissements.

A. E. MILLER & CO., Agents.
No. 15 de la rue Carondelet.
20 oct—1f

Théâtre de l'Opéra.
Saison 1874-75.

A partir de ce jour, le Bureau de Location sera ouvert tous les jours de midi à trois heures, au magasin de musique de M. Elie, No. 151 rue du Canal.
24 oct—1f

Luisent d'amidon, patenté, de Shepard.

LORSQUE l'on emploie cette Farine, il donne un beau lustre à la toile et au coton. Il fait paître l'eau bouillante sans grumeaux, et toujours d'un service parfait pour l'opération. C'est un article nouveau et utile. Il se vend chez tous les grocers.

Dépôt—Rue Bienville, coin Carondelet.
Nouvelle-Orléans, No 101 de la rue du Camp.
Depuis, No 101 de la rue du Camp.

Banque Hypothécaire de Bienfaisance de la Nouvelle-Orléans.

Société pour le prêt à 6 pour cent sur immeubles, à 7 pour cent sur marchandises, à 8 pour cent sur nantissements de toutes sortes, à 10 pour cent sur billets à ordre, à 12 pour cent sur billets à vue, à 15 pour cent sur billets à présenter, à 20 pour cent sur billets à payer, à 25 pour cent sur billets à recevoir, à 30 pour cent sur billets à donner, à 35 pour cent sur billets à prendre, à 40 pour cent sur billets à faire, à 45 pour cent sur billets à vendre, à 50 pour cent sur billets à acheter, à 55 pour cent sur billets à louer, à 60 pour cent sur billets à emprunter, à 65 pour cent sur billets à prêter, à 70 pour cent sur billets à recevoir, à 75 pour cent sur billets à payer, à 80 pour cent sur billets à donner, à 85 pour cent sur billets à prendre, à 90 pour cent sur billets à faire, à 95 pour cent sur billets à vendre, à 100 pour cent sur billets à acheter, à 105 pour cent sur billets à louer, à 110 pour cent sur billets à emprunter, à 115 pour cent sur billets à prêter, à 120 pour cent sur billets à recevoir, à 125 pour cent sur billets à payer, à 130 pour cent sur billets à donner, à 135 pour cent sur billets à prendre, à 140 pour cent sur billets à faire, à 145 pour cent sur billets à vendre, à 150 pour cent sur billets à acheter, à 155 pour cent sur billets à louer, à 160 pour cent sur billets à emprunter, à 165 pour cent sur billets à prêter, à 170 pour cent sur billets à recevoir, à 175 pour cent sur billets à payer, à 180 pour cent sur billets à donner, à 185 pour cent sur billets à prendre, à 190 pour cent sur billets à faire, à 195 pour cent sur billets à vendre, à 200 pour cent sur billets à acheter, à 205 pour cent sur billets à louer, à 210 pour cent sur billets à emprunter, à 215 pour cent sur billets à prêter, à 220 pour cent sur billets à recevoir, à 225 pour cent sur billets à payer, à 230 pour cent sur billets à donner, à 235 pour cent sur billets à prendre, à 240 pour cent sur billets à faire, à 245 pour cent sur billets à vendre, à 250 pour cent sur billets à acheter, à 255 pour cent sur billets à louer, à 260 pour cent sur billets à emprunter, à 265 pour cent sur billets à prêter, à 270 pour cent sur billets à recev